



COMPTE-RENDU DU 3^{ème} COMITE DE PILOTAGE DU PLAN NATIONAL D' ACTIONS EN FAVEUR DE L'IGUANE DES PETITES ANTILLES

Réunion du 21 novembre 2014 à Dothémare aux Abymes (Guadeloupe)

Ont participé à ce comité de pilotage :

- Mme Pascale FAUCHER, chef du SRN à la DEAL Guadeloupe
- M. Luc LEGENDRE, chargé de mission à a DEAL Guadeloupe
- M. Benjamin ESPERANCE, chef du SPEB à la DEAL de Martinique
- M. Julien MAILLES, chargé de mission à la DEAL de Martinique
- Mme Christine KANCE, Conseil Régional de Guadeloupe
- Mme Sophie LE LOC'H, Office National des Forêts de Guadeloupe
- Mme Blandine GUILLEMOT, Cellule technique Antilles françaises à l'ONCFS
- Mme Elisa CUROT-LODEON, chargée de mission PNA « Iguane » à l'ONCFS
- M. Pierrick LIZOT, Conservatoire du littoral de Guadeloupe
- M. Fortuné GUIOUGOU, Association le Gaïac
- M. Baptiste ANGIN, Association le Gaïac et bureau d'étude Ardops Environnement
- M. Michel BALLY, co-proprétaire de l'îlet Chancel au Robert
- M. Michel BREUIL, représentant du Comité scientifique du PNA
- M. Julien LE QUELLEC, Réserve naturelle de Saint-Barthélemy
- M. Pascal PHILIP, Réserve naturelle de Saint-Barthélemy
- M. Claude BELLUNE, adjoint au maire de la ville du Robert
- M. Eric DELCROIX, Association Titè

Mme Pascale Faucher souhaite la bienvenue à tous les participants et les remercie de leur présence et de leur implication dans la préservation de l'Iguane des petites Antilles (IPA). Elle invite à des travaux fructueux pour la journée, dans les locaux de la DEAL Guadeloupe, selon le principe d'alternance entre les 2 îles pour la tenue du comité de pilotage (COPIL).

M. Benjamin Espérance représente le préfet de Martinique, président du COPIL. Il accueille à son tour l'ensemble des participants. Il remercie la DEAL Guadeloupe pour son accueil, l'ONCFS pour l'organisation et la présence de chacun. Cette réunion est importante, il s'agit du dernier COPIL permettant d'adapter les missions du plan national d'actions (PNA) qui se termine fin 2015. Cette dernière année conduira à l'évaluation du PNA, dans un contexte de création de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB), avec ainsi des conséquences possibles sur la pérennité et le renouvellement du PNA. L'évaluation sera réalisée sur les résultats obtenus et non sur l'investissement, il est donc indispensable d'orienter les actions à venir sur la préservation et la conservation plus que sur la connaissance.

En premier lieu, **Mme Pascale Faucher** rappelle la gouvernance du PNA (cf. Annexe). Elle propose ensuite un tour de table et demande s'il y a des questions préalables avant de commencer les présentations.

M. Eric Delcroix souhaite savoir pourquoi l'association Titè est « Invité » du COPIL et non « Membre », sachant qu'elle tient une part importante en tant que gestionnaire de territoire.

M. Julien Mailles répond que cette liste a été définie lors de la rédaction du PNA validé par les différentes instances.

M. Claude Bellune fait remarquer qu'il en est de même pour les communes.

Mme Pascale Faucher interroge sur les incidences du statut « Membre » ou « Invité ».

M. Julien Mailles répond que seuls les membres peuvent prendre part à un vote ; toutefois les incidences sont faibles car toutes les décisions sont prises après discussion et concertation en COPIL.

M. Fortuné Giougou ajoute que la liste avait été, à l'époque, définie par Caroline Legouez, rédactrice du PNA pour l'ONCFS. Elle avait interrogé les différents acteurs de Guadeloupe et seule l'association Le Gaïac avait répondu.

Avant de présenter le bilan des actions 2014 et les orientations 2015, **Mme Blandine Guillemot** fait un récapitulatif budgétaire des subventions FEDER/DEAL en Martinique et Guadeloupe pour 2014 et 2015. Les membres du COPIL s'interrogent si ce budget intègre la subvention supplémentaire de la DEAL pour l'animation du PNA (poste de coordinateur de l'ONCFS) et les autres projets FEDER montés sur l'iguane (PNG et Le Gaïac).

Il est répondu que ce n'est pas le cas. La DEAL souhaite qu'un budget global soit présenté, il sera transmis par la suite.

Axe 1 : Amélioration des connaissances – Bilan 2014 et orientations 2015

Mme Elisa Curot-Lodéon dresse un bilan des actions 2014 du PNA liées à l'objectif d'amélioration des connaissances et les orientations pour 2015.

Au fil de la présentation (cf. Annexe), plusieurs questions et réponses ont permis de mieux comprendre les opérations menées et à venir :

- Action 1 (Inventaires et cartographies) : M. Michel Breuil précise qu'il existe seulement quelques individus d'IPA au nord de la Martinique mais pas partout ; la représentation par « poche » peut être trompeuse. Il est important de faire la distinction entre les individus erratiques et les populations viables, ainsi que les sites de ponte. L'ONCFS indique que la cartographie montre seulement la présence d'iguanes comme décrite dans l'action 1 du PNA. Elle est réalisée à partir de données hétérogènes avec la collecte d'observations occasionnelles, elle ne spécifie pas la quantité d'individus. Il est conclu que la formulation de l'action est mauvaise, il ne s'agit pas de la cartographie de la population mais de l'espèce. Un effort sera fait pour distinguer au minimum les individus isolés, des populations viables. M. Michel Breuil ajoute qu'il est nécessaire de mettre en place une cartographie dynamique pour montrer la colonisation, cela est important d'un point de vue génétique.

Mme Pascale Faucher souhaite que les cartes de l'Iguane commun et l'Iguane des petites Antilles soient superposées en 2015.

M. Julien Le Quellec indique qu'une cartographie est également réalisée pour Saint-Barthélemy ; même s'ils ne sont pas intégrés dans le PNA, ils suivent les actions en parallèle en tant que membre du réseau.

M. Eric Delcroix demande si la communication autour de l'adresse mail dédiée sera faite en Guadeloupe. M. Baptiste Angin répond qu'il y aurait trop de signalement de l'Iguane commun et que les populations d'IPA sont connues. M. Fortuné Guiougou ajoute que Le Gaïac sensibilise déjà à la remontée d'informations. M. Eric Delcroix ajoute qu'il peut y avoir une sensibilisation des réseaux naturalistes. M. Fortuné Guiougou précise que Le Gaïac a réalisé un inventaire sur la présence de l'Iguane commun suite à la commande de la DEAL. Une grande surface a été prospectée donnant lieu à une cartographie. Actuellement, il y a peu de données d'Iguane commun dans le nord et l'est de Grande-terre.

M. Benjamin Espérance souhaite connaître le temps passé sur chaque action. L'ONCFS répond qu'il est difficile de le déterminer car certaines missions recourent plusieurs actions. M. Baptiste Angin (Le Gaïac) précise que cela ne concerne que le temps de l'ONCFS, il est difficile d'estimer le temps des bénévoles.

– Actions 2 et 3 (Différences génétiques entre les 2 espèces et histoire des peuplements)

: Concernant la génétique, les actions réalisées sont présentées par M. Michel Breuil qui est satisfait de présenter pour la première fois en COPIL ses études dans ce domaine. Elles ont été financées en dehors du PNA, par la DEAL Martinique et la réserve de Saint-Barthélemy. Les principaux résultats montrent que les 2 espèces s'hybrident ; les hybrides sont fertiles et se croisent avec les 2 espèces parentales et entre eux, conduisant à l'absorption et à la disparition du génome de l'IPA.

M. Michel Breuil informe que les mesures de conservation n'ont pas été prises au bon moment, il aurait fallu agir plus vite, notamment pour des translocations. A ce sujet, M. Julien Le Quellec explique l'opération menée à Saint-Barthélemy. Il invite toutefois à la prudence car il pourrait y avoir une problématique bactériologique non prise en compte pour l'instant (en attente des résultats du laboratoire).

M. Fortuné Guiougou précise que de nombreux iguanes communs voyagent clandestinement dans les soutes des bateaux en provenance d'Amérique du sud. Concernant Marie-Galante, il y aurait quelques arrivées d'individus mais pas de population installée apparemment. Il existe là une aberration réglementaire sur l'Iguane commun et les hybrides

M. Eric Delcroix demande d'où proviennent les informations sur la présence d'iguanes communs sur la Désirade. M. Baptiste Angin confirme avoir eu des témoignages, sans toutefois avoir fait des observations lui-même. M. Michel Breuil suspecte, en regardant le film à l'initiative du Gaïac, un back-cross (dans ce cas, croisement d'un hybride avec un IPA).

Julien Le Quellec informe de la collaboration entre Saint-Barthélemy et Sint-Marteen sur les animaux vendus.

M. Pascale Faucher est d'accord pour dire que les seuls critères morphologiques ne sont pas suffisants pour différencier les deux espèces et les hybrides ; la génétique est importante pour la connaissance fondamentale. Toutefois, il lui semble nécessaire, dans le cadre du PNA et de la préservation de l'IPA, de trouver un critère simple de différenciation pour communiquer auprès de la population. Cela doit permettre de faire comprendre le sujet à la population et de l'associer au maximum dans les actions ; le cas du projet de translocation à Kahouanne le prouve. M. Michel Breuil remarque la difficulté de déterminer des critères morphologiques pour identifier les hybrides de façon certaine quand il y a eu plus de 2 générations d'hybridation. Ces derniers sont présents au niveau de Saint-François, Clugny, Capesterre et Anse à l'âne. M. Fortuné Guiougou remarque que les populations d'IPA sont condamnées à terme en Guadeloupe avec la présence de l'Iguane commun qu'il souhaiterait voir devenir chassable. Il précise que la problématique de la mise en place du projet Kahouanne

tient plus au niveau politique que de la population. M. Julien Le Quellec témoigne de l'expérience à Saint-Barthélemy : une campagne générale d'information a permis une appropriation locale (grand public, scolaires, puis politiques). Il existe encore des personnes qui ne signalent pas la présence d'iguanes communs en raison de leur attachement à l'espèce. Seule une explication précise de la problématique à la population peut conduire à sa collaboration.

M. Michel Breuil rappelle que la génétique est un outil pour la conservation de l'IPA ; à ce titre, il est important de pouvoir disposer de plus d'échantillons pour mieux définir les populations. M. Fortuné Guiougou confirme l'importance de la génétique, le projet de translocation sur Kahouanne en est un bon exemple. M. Benjamin Espérance confirme la nécessité de vérifier que les populations sont indépendantes et donc de disposer de données complémentaires. M. Julien le Quellec remarque que la génétique a un coût élevé et que les moyens sont parfois limités pour un gestionnaire d'espace. Mme Pascale Faucher demande quelle est l'enveloppe financière pour ces études. L'ONCFS répond que 10 000 € ont été prévus pour procéder à ces analyses complémentaires des échantillons de Guyane et de La Désirade.

- Actions 4 et 5 (Structure des populations et fluctuations d'effectifs des IPA) : M. Baptiste Angin présente les actions confiées au Gaïac sur l'île de La Désirade. M. Julien Mailles demande s'il existe des populations d'IPA au bourg et leur importance. M. Baptiste Angin répond que les résultats sont encore en cours d'analyse ; toutefois, il semble qu'il s'agit plus d'individus isolés, les populations importantes étant à Baie-Mahault et à la pointe des Colibris. M. Luc Legendre remarque l'avancée des connaissances sur La Désirade. M. Michel Breuil précise qu'il est important, dans certains secteurs, d'avoir une connaissance fine de la structure et de la taille de la population.
- Action 6 (Utilisation de l'habitat) : M. Michel Breuil s'étonne de ne pas avoir été consulté sur le protocole de suivi des juvéniles, présenté par Mme Elisa Curot-Lodéon pour le volet Martinique et M. Baptiste Angin (Le Gaïac) pour le volet Guadeloupe. Mme Elisa Curot-Lodéon répond que suite à la consultation du conseil scientifique par mail elle avait pris en compte ses remarques lors de leur discussion téléphonique. Suite à présentation par M. Baptiste Angin (Ardops Environnement) du projet d'étude par télémétrie à l'aide du matériel du Parc National de Guadeloupe (initialement destiné au projet de translocation Kahouanne abandonné ; ce matériel sera mis à disposition de l'ONCFS prochainement par convention) sur les adultes reproducteurs de l'île de la Désirade, le projet est acté par le comité de pilotage. M. Fortuné Guiougou précise que le Gaïac n'est pas partie prenante dans cette étude. M. Eric Delcroix regrette que les balises Argos ne soient pas utilisées. Il est convenu que l'utilisation du matériel dépend de l'objectif de l'étude : la télémétrie peut permettre une étude sur la migration, alors que les balises Argos ont leur intérêt pour une étude plus fine de l'occupation de l'habitat.
- Action 7 (Paramètres de la reproduction) : Mme Elisa Curot-Lodéon présente les premiers résultats du suivi de ponte et de reproduction sur l'îlet Chancel en 2014. Elle rappelle les projets 2015 de suivi par télémétrie des juvéniles en Guadeloupe (île de la Désirade) et Martinique (îlet Chancel), ainsi que le projet d'étude des adultes reproducteurs sur l'île de la Désirade, qui entrent également dans le cadre de cette action.

- Action 8 (Mécanismes d'interactions entre les 2 espèces) : Mme Elisa Curot-Lodéon précise que suite au Copil 2013 il avait été acté que cette action n'était pas prioritaire. Il est rappelé que la seule étude disponible à ce sujet est celle de M. Bels, réalisée avec le financement du Parc National de Guadeloupe, hors du cadre du PNA Iguane des Petites Antilles.
- Action 9 (Impact des prédateurs introduits) : Mme Elisa Curot-Lodéon rappelle que cette action était également non prioritaire au regard du PNA. Les suivis par radiotracking prévus pour l'année 2015 (suivi des juvéniles en Guadeloupe et Martinique, et suivi des adultes reproducteurs en Guadeloupe) pourront cependant permettre d'obtenir des données sur l'impact réel des prédateurs introduits et de préconiser des mesures de gestion (dératisation...) sur l'îlet Chancel et l'île de la Désirade.

Concernant le comité scientifique, il est proposé par la DEAL Martinique d'intégrer M. Bels du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN). Après consultation des membres du COPIL, ce dernier est intégré (3 abstentions, 1 contre et 6 pour).

M. Fortuné Guiougou interroge la DEAL Guadeloupe sur sa demande de capacitaire pour la détention d'IPA. Il l'avait déposée dans le cadre du projet de translocation sur Kahouanne. Dans le contexte actuel, l'étude de la reproduction des iguanes en captivité pourrait être une action envisageable. A ce titre, il souhaite avoir une réponse à sa dernière demande. La DEAL Guadeloupe répond qu'il n'y a pas de monopole sur ce dossier qui doit être revu avec la DAAF.

Axe 2 : Préservation des populations – Bilan 2014 et orientations 2015

Mme Elisa Curot-Lodéon dresse un bilan des actions 2014 du PNA liées à l'objectif de préservation des populations et les orientations pour 2015.

Au fil de la présentation (cf. Annexe), plusieurs questions et réponses ont permis de mieux comprendre les opérations menées et à venir :

- Action 10.1 (Outils réglementaires et contrôle de l'Iguane commun) : M. Michel Breuil pose la question du statut des hybrides. Mme Blandine Guillemot précise que la jurisprudence considère que l'hybride dispose du statut de protection du parent le plus fort, soit celui de l'IPA, protégé. Mme Pascale Faucher porte à connaissance du COPIL un mail du ministère en charge de l'écologie qui fait remarquer que seul l'IPA est protégé ; à ce titre il est possible d'éliminer les hybrides. M. Baptiste Angin ajoute qu'il s'agit bien de jurisprudence ; elle intervient dans le cas où il y a une action au tribunal. M. Julien Mailles convient qu'il y a un vide juridique sur cette question qui a déjà été relayée auprès du ministère. M. Michel Breuil s'interroge sur la capacité des personnels des différentes structures d'identifier les hybrides ; il pose également la question de savoir jusqu'à quel niveau de mélange un individu est considéré comme un hybride. M. Baptiste Angin ajoute que la présence d'hybrides témoigne d'une arrivée d'Iguanes communs depuis quelques temps.

Remarque :

Après confirmation par la mission juridique de l'ONCFS, il apparaît que la jurisprudence, ayant valeur réglementaire, prévoit que le statut d'un hybride correspond à celui de son parent le plus protégé, dans notre cas l'Iguane des petites Antilles donc. Cela pourrait éventuellement être modifié dans le cadre de l'application du règlement européen sur les espèces exotiques envahissantes.

M. Benjamin Espérance s'interroge sur la façon d'éliminer l'Iguane commun. M. Julien Le Quellec précise qu'à Saint-Barthélemy, l'abattage par arme à feu n'est pas possible en raison de l'acceptation de la population locale (mauvaise image par rapport aux armes et sentimentalisme pour l'animal) ; aussi, il est attrapé puis euthanasié. Il précise qu'à Saint-Barthélemy il est plus facile d'agir car les iguanes communs sont en très petit nombre, il s'agit d'individus sporadiques ; l'IPA constitue la majorité des individus présents.

M. Michel Breuil remarque la difficulté d'attraper l'Iguane commun pour purifier une population. Il est important de disposer de gants en cuir pour la manipulation. M. Baptiste Angin rappelle la nécessité d'équiper les gardes de réserves avec des cannes pour la capture d'iguanes ; ce sont les premiers à pouvoir agir, étant présents en permanence sur le terrain. Mme Pascale Faucher rappelle qu'il est indispensable de mettre en œuvre le plan de contrôle de l'Iguane commun ; il faut être ambitieux en définissant des objectifs chiffrés.

- Action 10.2 (Sauvegarde du pool génétique des derniers IPA) : Il est convenu que l'IPA disparaît de Basse-Terre, toutefois d'un point de vue génétique M. Michel Breuil précise qu'il est très proche de celui de Saint-Barthélemy. Concernant les projets de translocation, M. Michel Breuil propose éventuellement l'île de Marie-Galante, à milieu égal, notamment au sud-est où il existe des zones sèches. Il faudrait toutefois vérifier qu'il n'y ait aucune population d'Iguane commun établi. Il est entendu que l'acceptation de la population locale est primordiale dans le cas de translocations, il est nécessaire de communiquer. M. Baptiste Angin reste perplexe sur ce projet (surface importante et observations d'Iguanes communs), il sera difficile de sensibiliser sur Marie-Galante, la population n'est pas habituée à la présence de l'iguane. De plus, de nombreux transporteurs débarquent sur l'île, il sera difficile de contrôler l'arrivée de l'Iguane commun. M. Julien Le Quellec confirme qu'il est indispensable de faire un effort sur l'éducation des populations, l'expérience sur Saint-Barthélemy le prouve. M. Michel Breuil serait également favorable au placement des derniers IPA de Basse-terre dans un zoo pour mener un programme de reproduction en captivité (cette proposition rejoint l'action 12 du PNA).
- Action 11 (Création de nouvelles populations par translocation) : Mme Elisa Curot-Lodéon évoque le projet de translocation d'Iguane des petites Antilles sur l'île de Green Island (Antigua), discuté avec Matt Goetz (zoo de Jersey). M. Eric Delcroix demande des précisions sur l'origine des iguanes fléchés pour la translocation. Mme Elisa Curot-Lodéon répond que les iguanes de Petite Terre seraient envisagés en priorité. M. Michel Breuil ajoute qu'un premier diagnostic de Green Island a déjà été réalisé en collaboration entre lui-même, les partenaires d'Antigua, de Sainte-Lucie et de Jersey ; il est favorable au projet, initié il y a déjà plusieurs années. Il est conclu que le projet pourra être étudié de plus près par la suite.

Mme Elisa Curot-Lodéon rappelle la découverte d'un Iguane commun sur l'îlet à Ramiers en 2013 remettant en cause le projet de translocation initié en 2006 sur cet îlet. M. Michel Breuil regrette que le conseil scientifique n'ait pas été consulté au sujet de l'abandon du projet.

- Action 12 (Programmes de conservation en captivité) : Mme Elisa Curot-Lodéon précise que les initiatives des zoos sur fonds propres pourront être considérées après étude de faisabilité consistante, bien que cette action ne soit pas prioritaire dans le cadre du PNA.
- Action 13 (Protection des habitats) : L'importance de l'action (prévue pour 2015) de fournir des clôtures adaptées aux Désiradiens pour protéger leurs cultures sur les zones à forte présence d'IPA est soulignée par le comité de pilotage. En Martinique, la réhabilitation des sites de ponte sur Chancel sera une priorité.

Axe 3 : Communication – Bilan 2014 et orientations 2015

Mme Elisa Curot-Lodéon dresse un bilan des actions 2014 du PNA liées à l'objectif de communication et les orientations pour 2015.

Au fil de la présentation (cf. Annexe), plusieurs questions et réponses ont permis de mieux comprendre les opérations menées et à venir :

- Action 14 (Information des différents publics) : M. Baptiste Angin précise que pour les outils de communication, le plus important est le message et non le logo du réseau. Il présente les outils de communication créés suite à la réorientation du FEDER du Gaiac (expo photo, panneaux d'informations, film). M. Michel Breuil émet une réserve et invite à faire attention sur les images montrées sur le film : manipulation de l'IPA à main nue, coupe de la queue aux ciseaux. M. Eric Delcroix souligne que cela peut effectivement poser des questions éthiques.
Il apparaît à l'ensemble des membres du COPIL indispensable d'être informé régulièrement sur les actions menées dans le cadre du PNA afin de favoriser les échanges entre partenaires. M. Baptiste Angin rappelle que ce sujet avait fait l'objet de nombreuses discussions lors du précédent COPIL où la DEAL s'était engagée à proposer une solution avec la mise en place d'une plate-forme d'échanges de données entre les membres. L'ONCFS assure que les rapports d'étude et les supports de communication seront disponibles sur le site internet qui sera développé en 2015. La possibilité de mettre en place une plate-forme d'échanges de données en attendant la mise en ligne du site internet est de nouveau évoquée.
M. Eric Delcroix précise que l'association Titè réalise des interventions pour les scolaires où l'iguane est abordé, il se propose de quantifier le public touché afin de l'intégrer dans le rapport d'activité.
Le film tourné en Martinique est diffusé, il apparaît très bien fait. M. Julien Mailles précise qu'il a été diffusé plusieurs fois sur Martinique Première. Il a reçu notamment un financement de la DEAL, il vérifiera les possibilités de diffusion par les partenaires auprès du réalisateur.
- Action 15 (Dynamique du réseau) : Mme Elisa Curot-Lodéon présente le travail de collaboration avec les îles voisines, notamment via les membres de l'Iguana Specialist Group (ISG). Il est précisé que le plan international d'actions en faveur de l'IPA devrait bientôt sortir. Chloé Rodrigues et Michel Breuil y ont largement contribué.

M. Benjamin Espérance conclut cette journée en remerciant chacun des participants pour leur présence et leur participation active aux échanges, puis lève la séance.

Les présentations mentionnées dans ce compte-rendu sont téléchargeables sur le site internet du réseau iguane des petites Antilles dans l'espace membres.

<http://www.iguanes-antilles.org>